

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-5952 rév. 22**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

FLASHLAB

N° SIREN : 798923660

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

MATERIAUX / MATERIAUX BOIS ET DERIVES*MATERIALS / WOOD MATERIALS AND BY-PRODUCTS***ENVIRONNEMENT / AMIANTE - BATIMENT ET MATERIAUX - QUALITE DE L'EAU - MATRICES SOLIDES***ENVIRONMENT / ASBESTOS - BUILDING AND MATERIALS - WATER QUALITY - SOLID MATRICES***LIEUX DE TRAVAIL / AIR***WORKPLACES / AIR*réalisées par / *performed by :*

FLASHLAB - Site de Longjumeau
1 CHE DE SAULXIER
91160 LONGJUMEAU

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **10/07/2023**
Date de fin de validité / *expiry date* : **30/04/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

Stéphane BOIVIN

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-5952 Rév 21.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-5952 [Rév 21](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr
--



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-5952 rév. 22

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**FLASHLAB - Site de Longjumeau
1 CHE DE SAULXIER
91160 LONGJUMEAU**

Dans ses unités :

- **Unité Fibres et Poussières – Longjumeau**
- **Unité Expertises et Assistance Technique - Longjumeau**
- **Unité Environnement - Longjumeau**
- **Unité Microbiologie - Longjumeau**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : Unité Fibres et poussières – Longjumeau

L'accréditation porte sur :

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques			
<i>Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air intérieur	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) *

* *Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.*

# ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques			
<i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air des lieux de travail	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) * NF X 43-269 (2017) *

* *Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.*

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques*Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)*

Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant

OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Air ambiant <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux ou produits manufacturés contenant de l'amiante délibérément ajouté • Matériaux ou produits contenant naturellement de l'amiante 	Détermination de la concentration en fibres d'amiante	Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (2021) *

* Portée **FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques*Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante*

Détection et identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Matériaux et produits manufacturés susceptibles de contenir de l'amiante délibérément ajouté : <ul style="list-style-type: none"> • Plâtres • Cellulose • Ciment / Carbonates • Polymères • Hydrocarbonés 	Fibres classées « amiante »	Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique	Méthode interne de préparation : R-RAN-MOP-1-4 *
		Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 - Annexe 2
		ET	ET
		Préparation par traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique	Méthodes internes de préparation : R-RPP-MOP-1-4 * R-RPP-MOP-1-5 *
		Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X43-050 (parties utiles de la norme)

* Portée **FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée **flexible FLEX1** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux bruts

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Matériaux bruts : • Roches (dont ballasts et granulats) • Sable et matériaux meubles	Fibres classées « amiante »	Préparation avec traitement mécanique et/ou chimique et/ou attaque chimique et/ou thermique	Méthode interne de préparation : RAN-MOP-1-6 *
		Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 - Annexe 2
		Et Préparation avec traitement mécanique et chimique	Méthodes internes de préparation : R-RPP-MOP-1-7 * R-RPP-MOP-1-5 *
		Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X43-050 (parties utiles de la norme) IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique **

* *Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.*

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** *"IMA Report Nomenclature of the amphibole supergroup" - American Mineralogist, Volume 97, pages 2031-2048, 2012 - Frank C. Hawthorne, Roberta Oberti, George E. Harlow, Walter V. Maresch, Robert F. Martin, John C. Schumacher and Mark D. Wolch.*

An Excel spreadsheet to classify chemical analyses of amphiboles following the IMA 2012 recommendations" Computers & Geosciences 62 (2014) 1-11 - Andrew J/ Locock

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante (par exemple : enrobés, bétons, enduits, mortiers, sols pollués)	Fibres classées « amiante »	Séparation éventuelle des différentes phases constituant le matériau ou produit manufacturé	Méthodes internes de préparation : R-RPP-MOP-1-7 * R-RAN-MOP-1-4 * R-RPP-MOP-0-1 *
		<u>Analyse des matériaux bruts</u>	
		Préparation avec traitement par attaque mécanique et/ou chimique et/ou thermique	Méthode interne de préparation : R-RPP-MOP-0-1 *
		Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 - Annexe 2
		ET	ET
		Préparation avec traitement mécanique et chimique	R-RPP-MOP-1-7 * R-RPP-MOP-1-5 *
		Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X43-050 (parties utiles de la norme) IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique **
		<u>Analyse des matériaux pouvant contenir de l'amiante ajouté délibérément</u>	
		Préparation avec traitement attaque mécanique et/ou chimique et/ou thermique	Méthode interne de préparation : R-RAN-MOP-1-4 *
		Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)	HSG 248 - Annexe 2
		ET	ET
		Préparation avec traitement mécanique et chimique	Méthodes internes de préparation : R-RPP-MOP-1-4 * R-RPP-MOP-1-5 *
Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X43-050 (parties utiles de la norme)		

* *Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.*

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** *"IMA Report Nomenclature of the amphibole supergroup" - American Mineralogist, Volume 97, pages 2031-2048, 2012 - Frank C. Hawthorne, Roberta Oberti, George E. Harlow, Walter V. Maresch, Robert F. Martin, John C. Schumacher and Mark D. Wolch.*

An Excel spreadsheet to classify chemical analyses of amphiboles following the IMA 2012 recommendations" Computers & Geosciences 62 (2014) 1-11 - Andrew J/ Locock

LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Essais physiques*Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)*

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE		PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE DE POLLUANTS	POLLUANT		
Air des lieux de travail	Aérosols	Fibres céramiques réfractaires <i>(selon l'arrêté du 30 mai 2018 relatif aux conditions de mesurage à des fins de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres céramiques réfractaires)</i>	Comptage sur membrane filtrante par microscopie optique en contraste de phase (MOCP)	NF X 43-269 (2017) *

* *Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées.*

Unité technique : Unité Expertises et assistance technique - Longjumeau

L'accréditation porte sur :

Des préleveurs délocalisés sont rattachés au site de Longjumeau.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage – Prélèvement			
<i>Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques (LAB GTA 29)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux destinées à la consommation humaine	Echantillonnage en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques <u>Echantillonnage</u> - en distribution	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-520 NF EN ISO 19458
Eaux de tours aéroréfrigérantes (IRDEFA)	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel rubrique n° 2921
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel du 01/02/2010 et Circulaire Légionelles n° 2010/448 du 21/12/2010

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

Des préleveurs délocalisés sont rattachés au site de Longjumeau.

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage – Prélèvement			
<i>Essais physico-chimiques des eaux sur site (LAB GTA 29)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	Température	Méthode à la sonde	Méthode interne : R-RPE-MOP-4-11*

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

Unité technique : Unité Environnement - Longjumeau

L'accréditation porte sur :

# LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Analyses physico-chimiques					
<i>Contrôle des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)</i>					
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE			PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
	FAMILLE CHIMIQUE	AGENT CHIMIQUE	N° CAS		
Air des lieux de travail	Métaux et métalloïdes (aérosols)	Métaux particuliers : Cd, Cr, Cu, Ni, Pb	-	Minéralisation des filtres + analyse ICP/MS	NF ISO 30011 NF ISO 15202-2 NF X 43-275

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques des eaux

Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux résiduaires	Conductivité	Méthode à la sonde	NF EN 27888
Eaux douces Eaux résiduaires	pH	Potentiométrie	NF EN ISO 10523
Eaux résiduaires	Matières en suspension	Gravimétrie	NF EN 872
Eaux douces	Carbone organique total (COT)	Oxydation par voie humide sous UV et détection par IR	NF EN 1484
Eaux résiduaires	Azote Kjeldahl	Titrimétrie	NF EN 25663
Eaux résiduaires	Ammonium	Entrainement à la vapeur et volumétrie	NF T 90-015 -1
Eaux résiduaires	ST DCO	Méthode en tube fermé à petite échelle	ISO 15705
Eaux douces Eaux résiduaires	Phosphore total	Spectrométrie visible (méthode gravimétrie)	Méthode interne : R-RAN-MOP-3-17 *
Eaux douces Eaux résiduaires	<u>Anions</u> : Bromure, chlorure, fluorure, nitrate, nitrite, sulfate	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1
Eaux douces	<u>Cations</u> : Ammonium, calcium, lithium, magnesium, potassium, sodium	Chromatographie ionique	NF EN ISO 14911
Eaux douces	<u>Métaux</u> : Aluminium, antimoine, arsenic, baryum, cadmium, chrome, cuivre, fer, molybdène, nickel, plomb, sélénium, zinc	Dosage par ICP-MS	NF EN ISO 17294-2
Eaux résiduaires	<u>Métaux</u> : Arsenic, cadmium, chrome, cuivre, molybdène, nickel, plomb, sélénium	Préparation : Minéralisation à l'acide nitrique Analyse : Dosage par ICP-MS	Minéralisation : NF EN ISO 15587-2 Dosage : NF EN ISO 17294-2

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques des eaux

Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces	<u>Composés organohalogénés volatils :</u> Dichlorométhane chloroforme (Trichlorométhane) tétrachlorure de carbone dichloro-1,1 éthane dichloro-1,2 éthane trichloro-1,1,1 éthane trichloro-1,1,2 éthane tetrachloro-1,1,1,2 éthane cis-Dichloro-1,2 éthène trans-Dichloro-1,2 éthène cis-Dichloro-1,3 propène bromochlorométhane bromodichlorométhane bromoforme dibromo méthane dibromochlorométhane dibromo-1,2 éthane chlorobenzène trichloro-1,2,4 benzène hexachloro-1,3 butadiène	Espace de tête statique et dosage par GC-MS	NF EN ISO 10301
Eaux douces	Titre alcalimétrique	Titrimétrie	NF EN ISO 9963-1
Eaux douces	Titre alcalimétrique complet	Titrimétrie	NF EN ISO 9963-1
Eaux douces	Dureté calcique et magnésienne	Calcul après dosage du calcium et du magnésium par chromatographie ionique	Méthode interne : R-RAN-MOP-3-7 *
Eaux douces Eaux résiduaires	Indice hydrocarbure	Extraction liquide/liquide et dosage par GC-FID	NF EN ISO 9377-2
Eaux douces	Turbidité	Néphélométrie	NF 7027-1
Eaux résiduaires	DBOn	Electrochimie	NF EN ISO 5815-1

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses physico-chimiques des eaux <i>Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces	<u>Hydrocarbures aromatiques polycycliques</u> : Naphtalène, Acénaphène, Acénaphthylène, Fluorène, Phénanthrène, Anthracène, Fluoranthène, Pyrène, Benzo(a)anthracène, Chrysène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Dibenzo(ah)anthracène, Benzo(ghi)pérylène, Indéno(1,2,3-cd)pyrène	Extraction liquide/liquide Dosage par GC-MS/MS	Méthode interne : R-RAN-MOP-3-18 *

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

** Portée FIXE : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.*

ENVIRONNEMENT / BATIMENT ET MATERIAUX / Analyses physico-chimiques <i>Essais de détermination du plomb dans les bâtiments (HP ENV)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Poussières au sol	Teneur totale en plomb « acidosoluble »	Solubilisation acide Spectrométrie d'émission atomique avec plasma à couplage inductif	NF X 46-032 NF EN ISO 11885

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

ENVIRONNEMENT / MATRICES SOLIDES / Analyses physico-chimiques

Analyse de déchets (HP ENV)

OBJET	CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Déchets d'enrobés bitumineux	Pré-traitement de l'échantillon**	Concassage, tamisage à 4 mm et quartage	NF EN 15002
	<u>Hydrocarbures aromatiques polycycliques :</u> Acénaphène, Acénaphthylène, Anthracène, Benzo(a)anthracène, Benzo(b)fluoranthène+Benzo(j)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(ghi)pérylène, Benzo(a)pyrène, Chrysène, Dibenz(ah)anthracène, Fluorène, Fluoranthène, Indéno(1,2,3-cd)pyrène, Naphtalène, Phénanthrène, Pyrène	Extraction solide/liquide par micro-ondes et dosage par GC-MS	Méthode interne*** R-RAN-MOP-3-23

** Le pré-traitement de l'échantillon est obligatoirement suivi d'une analyse au sein du laboratoire.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

***Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées.

Unité technique : Unité Microbiologie - Longjumeau

L'accréditation porte sur :

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses microbiologiques <i>Analyses microbiologiques des eaux (LAB GTA 23)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces Eaux de process	<i>Legionella</i> et <i>Legionella pneumophila</i>	Ensemencement en direct Et après concentration par filtration puis décontamination par traitement acide Ou après concentration par filtration ou centrifugation puis traitement et ensemencement d'une partie du concentrât. Incubation à 36°C. Confirmation des <i>Legionella</i> et <i>Legionella pneumophila</i> Dénombrement des <i>Legionella</i> et <i>Legionella pneumophila</i> après identification par agglutination au latex	NF T 90-431
Eaux douces	Micro-organismes revivifiables à 36°C	Ensemencement par incorporation Incubation à 36°C Dénombrement des colonies	NF EN ISO 6222
Eaux douces	Micro-organismes revivifiables à 22°C	Ensemencement par incorporation Incubation à 22°C Dénombrement des colonies	NF EN ISO 6222
Eaux douces	<i>Escherichia coli</i> et bactéries coliformes	Filtration sur membrane Incubation à 36 °C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 9308-1 Septembre 2000*
Eaux douces	Entérocoques intestinaux	Filtration sur membrane Incubation à 36 °C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 7899-2
Eaux douces	Spores de bactéries anaérobies sulfitoréductrices	Destruction des formes végétatives Filtration sur membrane Incubation à 37°C en anaérobiose	NF EN 26461-2
Eaux douces Eaux des établissements de santé et de qualité pharmaceutique et cosmétique	<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	Filtration sur membrane Incubation à 36°C Dénombrement des colonies confirmées	NF EN ISO 16266

# ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses microbiologiques <i>Analyses microbiologiques des eaux (LAB GTA 23)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Eaux douces	Staphylocoques pathogènes (coagulase positive)	Filtration sur membrane Incubation à 36°C sur milieu sélectif Dénombrement des colonies confirmées	NF T 90-412

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

*Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

MATERIAUX / Matériaux bois et dérivés / Analyses biologiques <i>(Entomologie)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Bois et/ou dérivés cellulosiques	Indices de présence (IPT) de termites <i>Reticulitermes</i> sp	Caractérisation par observation macroscopique et microscopique des traces et dégradations dans le support	R-RAN-MOP-2-12
	Indices de présence (IPT) de termites <i>Kaloterms flavicollis</i>	Caractérisation par observation macroscopique et microscopique des traces et dégradations dans le support	R-RAN-MOP-2-12
	<i>Reticulitermes</i> sp	Observations macroscopiques et microscopiques en vue d'une identification taxonomique	R-RAN-MOP-2-12
	<i>Kaloterms flavicollis</i>	Observations macroscopiques et microscopiques en vue d'une identification taxonomique	R-RAN-MOP-2-12

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Matériaux / Matériaux bois et dérivés / Analyses biologiques <i>(Mycologie)</i>			
OBJET	CARACTERISTIQUE	PRINCIPE DE LA METHODE	REFERENCE DE LA METHODE
Bois	<i>Mérule pleureuse</i> (<i>Serpula lacrymans</i>)	Identification par observation macroscopique et microscopique directe ou après coloration	R-RAN-MOP-2-11

Portée FIXE : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **10/07/2023** Date de fin de validité : **30/04/2028**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-5952 Rév. 21.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr